

Le 10 avril 2004

Commission d'Etude
sur la Gestion des Forêts du Québec,
500 Boul. Lévesques ouest,
Montréal, Qc H2Z 1W7

Monsieur le Président.

Je suis retraité depuis 1987, et depuis ce temps, mon épouse et moi, comme passe-temps, revenu d'appoint et par amour, pratiquons l'activité de piégeage sur le territoire de la Zec Normandie (située entre Mont-Laurier et Parent) dans les Hautes Laurentides.

Cette activité nous a amenés à plusieurs reprises à rencontrer les divers forestiers de la région. Ils sont très actifs sur nos territoires de piégeage. D'abord, ils sont nombreux (une quinzaine de bénéficiaires de CAAF) quoique plusieurs ne prélèvent pas à chaque année, certains le font sur une base régulière et importante, On n'a qu'à penser à la Coopérative Forestière des Hautes Laurentides,, à Max Meilleur et Fils, à Henri Radermaker et Fils, etc...

Nul n'est besoin de vous expliquer que le prélèvement de matières ligneuses, spécialement les coupes dites CPRS ne sont rien de bon pour l'habitat des animaux à fourrure. C'est déjà un premier frottement entre les forestiers et les trappeurs. Je dois quand même dire qu'au fil des années, les forestiers se sont civilisés et les relations sont devenues un peu plus viables. Au début, il y a sept ou huit ans, nous les trappeurs étions considérés comme des nuisances à leurs activités et on ne se gênait pas pour nous le souligner.

Toutes les parties ont donc dû apprendre à cohabiter mais tout cela n'a pas été facile. Je crois encore que les prélèvements de matières ligneuses sont beaucoup trop importants, qu'ils nuisent aux autres activités en forêt et qu'ils mettent en danger l'avenir même de nos forêts. Il suffit de regarder ce qu'ils font pour constater qu'ils "coupent" trop. Mais, sous prétexte de faire vivre la région, on prélève à outrance. A ce rythme, il va nous arriver ici ce qui est arrivé aux poissons du golfe St-Laurent. Parlez-en aux pêcheurs de la Gaspésie et des Maritimes. Pourtant, il y a une vingtaine d'années, on nous garantissait des pêches à perpétuité. Si on n'y voit pas, il va arriver la même chose à nos forêts. Mais passons, parler ainsi ne semble pas politiquement rentable. Mais croyez-moi, on devra en parler bientôt.

Ce n'est pas la principale raison de ma lettre, Je vous explique. Depuis quelques années, nous devons négocier avec les forestiers quand ceux-ci déposent leurs plans de coupe. (les fameux plans plans

quinquennaux et/ou leurs modifications) Je veux simplement vous souligner les abominables dédales que nous imposent l'actuel façon de faire. Imaginez un instant un vieux trappeur qui sait à peine lire ou écrire tentant de se sortir de ces négociations. il peut avoir à négocier avec plusieurs bénéficiaires et devoir respecter les limites de temps tout à fait compliquées si on n'est pas familiés avec toutes ces complications administratives. On croirait que l'on a, en quelque part, fait exprès pour compliquer tout cela.

Croyez-moi, j'ai eu plusieurs expériences avec les forestiers. J'ai aidé à plusieurs reprises de vieux trappeurs complètement incapables de se sortir de ce borbier et qui finalement abandonnaient pour s'apercevoir, le printemps suivant, que son territoire avait été ravagé. J'ai a plusieurs reprises entendu des personnes âgées et moins jeunes, se plaindre des massacres de prélèvements pour se faire dire qu'ils n'avaient pas respecté les lois et les délais prescrits. Ces personnes, tout à fait sans malice ne comprenaient simplement pas ces lois compliquées. Elles se sont senties, avec raison, victimes de forestiers souvent sans scrupules qui n'ont pas fait grand'chose pour aider ces pauvres gens.

A plusieurs reprises j'ai rencontré des trappeurs qui avaient négocié de façon hardue afin de sauver sa "ligne" de trappe. Ils ne savaient pas que plusieurs autres forestiers avaient aussi le droit de "couper" sur sa ligne. N'ayant pas négocié avec tous les bénéficiaires, se sont sentis trahis et victimes du système. Leurs territoires de piégeage ont souvent été massacrés. Et que dire des modifications aux plans quinquennaux. Plusieurs trappeurs pensent que les ententes sont valides pour cinq ans. Quelle farce. Je n'ai jamais vu une entente qui a duré cinq ans. Elles sont toujours "victimes" de modifications. Encore là, si tu n'es pas familié avec la loi, tu te fais avoir.

Tout ça pour vous dire, qu'il faudrait je pense, apporter des modifications aux lois existantes afin d'aider les trappeurs et les autres utilisateurs de la forêt. Il serait facile je crois, que le ministre fasse en sorte qu'une personne soit nommée pour aider et conseiller toutes ces victimes. Cette personne compétente et indépendante pourrait relever du ministère et s'il le fallait payée par l'ensemble des bénéficiaires de CAAF.

Je crois que la forêt publique appartient à tous les québécois. Elle appartient aussi à ceux qui ont de la difficulté à se sortir des borbiers administratifs. La plupart de ces personnes âgées ou pas, méritent d'être aidées face aux grosses machines que sont les forestiers. Ce n'est pas facile d'échanger avec les personnes formées et compétentes à l'emploi des forestières. On se sent souvent très petits et démunis en face d'eux. Pourtant on défend ce qui nous appartient à nous aussi. J'en sais quelque chose. J'ai été 17 ans directeur d'une Zec et 10 ans le président. J'ai eu à négocier croyez-

moi; ce n'est jamais facile. Se battre contre des ingénieurs forestiers bien formés, nous qui sommes bénévoles ou simples citoyens, ce n'est pas évident.

C'est pour toutes ces raisons je pense, que de nommer une personne ressource à l'intérieur de chaque aire commune ou région, ne pourrait qu'aider les personnes qui elles aussi ont le droit à toutes les formes de justice et aussi à cette richesse qu'est la forêt publique.

Je termine M. le Président en vous témoignant mon amour et ma passion pour les forêts du Québec. Celle-ci ont toujours été mon terrain de jeu et mes endroits des ressourcement. En vieillissant, cet attachement augmente d'avantage; j'ai encore plus de temps pour en profiter. Mais pour continuer en en profiter il faudra s'assurer de la protéger convenablement et permettre à ceux qui ont contribué à l'évolution du Québec de pouvoir s'en servir avec justice. Dans la forêt publique, je pense qu'il est correct de prélever un arbre mature; sans cela il va se détériorer et ce sera une perte sèche pour l'en semble des québécois. Mais pour prélever un arbre mature il faut faire bien attention de ne pas briser de jeunes repousses en croissance. C'est malheureusement ce que je vois actuellement en forêt. Les machineries souvent mal adaptées en sont souvent la cause.

Si on vous donne la chance M. le Président de faire une enquête entière et en tout point positive, ce sera tout un gain pour la forêt, ses arbres, ses animaux et surtout pour ceux qui veulent la voir survivre.

C. Aubé

Claude Aubé,
55 chemin Tranquille,
Châte St-Philippe, Qc
JOW 1A0
(Tél: 819-585-3875)
